

# RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITE NATIONAL DE SUIVI PO FEDER

PROCEDURE ECRITE  
6 juin au 23 juin 2017

ILE DE LA REUNION  
FRANCE



UNION EUROPÉENNE



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**  
[www.cg974.fr](http://www.cg974.fr)



REGION REUNION  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION

# SOMMAIRE

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion
2. Décision du Comité National de Suivi





Comme le prévoit l'article 50 du Règlement n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil, un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) doit être transmis à la Commission Européenne chaque année du programme.

Par ailleurs, le tableau des dates prévisionnelles des dossiers soumis à la procédure des grands projets a lui aussi fait l'objet d'une actualisation qui sera transmise à la Commission Européenne

Ainsi, ont été soumis au Comité National de Suivi par procédure écrite, du 6 au 23 juin 2017 les documents suivants :

- Projet de RAMO FEDER 2016 qui sera transmis en juin 2017 ;
- Résumé à l'intention des citoyens (annexe au RAMO 2016) ;
- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers (annexe au RAMO 2016) ;
- Tableau des données actualisées concernant la mise en œuvre des grands projets.



## 1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

Un avis formel a été transmis à l'AGILE lors de la procédure écrite du CNS par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER). Les observations et les réponses de l'autorité de gestion sont présentées ci-dessous.

### ***Avis du CESER***

#### Sur le rapport annuel de mise en œuvre

Le CESER souligne l'effort de pédagogie et de lisibilité du RAMO, en particulier le rappel du contexte de l'élaboration du programme et de sa mise en œuvre qui associe étroitement les partenaires. Néanmoins il invite l'autorité de gestion à rester attentive au respect de la mise en œuvre de son plan d'évaluation en concertation avec le Comité Régional d'Evaluation (CRE).

Par ailleurs, il se félicite de la prise en compte des principes transversaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre toutes les discriminations ainsi qu'en faveur du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques.

En réponse, l'autorité de gestion précise qu'elle prend bonne note de ces remarques et que les partenaires seront informés lors des prochaines réunions du Comité National de Suivi de l'avancement de la mise en œuvre des évaluations.

#### Sur le résumé à l'intention des citoyens

Le CESER suggère de présenter les indicateurs sous forme de tableau et de faire apparaître le pourcentage d'avancement. Par ailleurs, il note que le résumé ne comporte pas de commentaires sur la performance du programme à la fin 2016.

La proposition d'ajout d'un tableau au résumé à l'intention des citoyens est prise en compte par l'autorité de gestion.

Par ailleurs, l'autorité de gestion précise que la performance du programme sera appréciée lors des prochaines évaluations qui seront lancées en amont de la revue de performance prévue en 2019.

#### Sur le rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers

Le CESER invite l'autorité de gestion à rester vigilante à la mise en œuvre rapide des instruments financiers.

En réponse l'autorité de gestion, précise qu'elle prend note de cette recommandation.



## 2. Décision du CNS

Le Comité National de Suivi approuve le projet de RAMO FEDER 2016 et le rapport d'information sur la mise en œuvre des instruments financiers ainsi que le tableau des grand projets.